

Vélo



Ecologique et économique, Grand Lieu Communauté encourage les déplacements de proximité à vélo. Avec son Plan Global de Déplacement, la collectivité agit à différents niveaux.

Tous à vélo

Le part du vélo dans nos trajets quotidiens est seulement de 3%, alors que 45 % de nos déplacements font moins de 3km. Pourtant, rouler à vélo présente de nombreux avantages tout en étant une vraie alternative à la voiture individuelle pour les petits trajets : aller travailler, faire ses courses, amener les enfants à l'école ou à leurs activités.

Pourquoi opter pour le vélo ?

- Plus de vélo, c'est préserver sa santé
- Pédaler, c'est bon marché
- Le vélo, c'est pouvoir se stationner facilement

- Rouler à vélo, c'est gagner du temps
 - Le vélo, c'est bon pour l'environnement
-



L'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique

Avec son Opération 100 vélos, Grand Lieu Communauté propose **une aide de 100 € aux particuliers s'équipant d'un vélo à assistance électrique** (de type classique, cargo ou PMR).

Pour l'année 2022, la totalité de l'enveloppe dédiée à l'Opération 100 vélos a été attribuée. 200 foyers du territoire ont pu en bénéficier.

Les conditions pour en bénéficier :

- résider sur le territoire de Grand Lieu
- achat d'un vélo à assistance électrique depuis le 1er janvier 2022
- aide limitée à un vélo par foyer

Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée et dans la limite de l'enveloppe disponible.

Ce dispositif local permet aussi aux particuliers éligibles de bénéficier du bonus vélo de l'État en vigueur.



40 km de liaisons douces d'ici 2025

Dans son Plan Global de Déplacements, Grand Lieu Communauté prévoit d'aménager 40 km de liaisons douces d'ici 2025, soit 7 itinéraires. Ces liaisons permettront de relier les communes entre elles ainsi que les parcs d'activités. 5 millions d'euros seront investis par Grand Lieu Communauté pour ces aménagements.

Un premier itinéraire entre La Chevrolière et Pont Saint Martin a été inauguré en septembre 2021.



DES BOX VÉLOS pour sécuriser les stationnements

Le risque de vols ou de dégradations pouvant dissuader l'utilisation du vélo, des box vélos ont été installés pour sécuriser les stationnements.

14 box vélos sont installés sur les 9 communes du territoire. Les box sont en accès libre, sans inscription. Le cycliste dépose son vélo dans le box, l'attache et verrouille ensuite la porte avec son cadenas personnel.

Ces consignes individuelles, entièrement closes, sont implantées dans les centres-bourgs, à proximité des aires de covoiturage et des arrêts de transports en commun. Elles permettent de combiner le vélo avec d'autres modes de transport en le laissant quelques heures ou la journée en toute tranquillité.

[Règlement box vélos \(Pdf\)](#)